



GUIDE DE L'ACTIONNAIRE

Édition 2016



Sommaire

CINQ BONNES RAISONS D'ÊTRE ACTIONNAIRE DE CARREFOUR

CARREFOUR EN 2015

- 4 Un commerçant multiformat et multicanal
- 6 Un groupe multilocal
- 8 L'expansion au service de la proximité
- 10 Une offre qui fait la différence
- 12 Des engagements pour un commerce durable
- 14 Gouvernance
- 16 Panorama financier

CARREFOUR EN BOURSE

- 18 Panorama boursier
- 20 Dividende
- 21 Répartition du capital

ÊTRE ACTIONNAIRE DE CARREFOUR

- 22 Le dispositif de communication
- 24 Les modes de détention
- 28 Acheter et vendre des actions
- 30 Le régime fiscal de vos actions
- 32 Participer à l'Assemblée Générale

LE CLUB DES ACTIONNAIRES

- 34 La vie du Club
- 36 Contacts et numéros utiles

Chers actionnaires,

Cette nouvelle édition du Guide de l'actionnaire vous livre une présentation de Carrefour et des chiffres clés à fin 2015, ainsi que des informations pratiques sur le cours de Bourse, le capital ou encore la gestion de vos titres.

Parce que nous sommes attachés à la qualité de la relation que nous entretenons avec vous, nous multiplions les occasions d'échange et de dialogue lors des événements du Club des actionnaires Carrefour. Il a pour vocation d'élargir votre connaissance du Groupe à travers des visites de magasins et des rencontres dédiées, et de vous faire profiter d'offres privilégiées. Rejoignez le Club!

Nous vous souhaitons une bonne lecture et restons à votre écoute pour répondre à vos attentes.

L'équipe des Relations Actionnaires Carrefour



Accédez directement à toute l'information qui vous est dédiée dans l'onglet Actionnaire du site www.carrefour.com

5 bonnes raisons d'être actionnaire de Carrefour

Être actionnaire de Carrefour, c'est partager un modèle unique et multiple, au service de la Société et de ses clients. Un modèle qui s'adapte en permanence aux attentes des consommateurs et aux évolutions de la société, un modèle agile, créateur de valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes, clients, collaborateurs, producteurs et actionnaires.



1 Rejoindre l'un des leaders de la distribution alimentaire

Carrefour est pionnier de la distribution, depuis l'ouverture de son premier hypermarché en 1963, et compte aujourd'hui 12 296 magasins dans plus de 35 pays.

104,4 Mds€

de volume d'affaires TTC sous enseignes



2 Participer au développement du commerce de proximité

L'esprit commerçant Carrefour, c'est être à l'écoute de ses clients et proposer dans ses magasins des produits et des services adaptés.

13 millions

de passages en caisse chaque jour dans nos magasins



3 Bénéficier d'un modèle équilibré et en croissance, créateur de valeur

Carrefour propose une offre multiformat et multicanal. Grâce à un immobilier au service du commerce, l'écosystème, composé du magasin, de la galerie marchande et du parking, est cohérent et convivial. Combiné à une gestion rigoureuse, ce modèle unique nous permet de confirmer notre dynamique de croissance.



4 S'associer à des valeurs sociales, solidaires et éthiques partagées et défendues au quotidien

Ancrés localement, les magasins Carrefour contribuent à la vie économique, sociale et sociétale. Le Groupe s'engage et agit en faveur de l'emploi, de la solidarité, de la biodiversité et de la lutte contre le gaspillage avec ses 380 000 collaborateurs.



5 Encourager l'innovation et l'audace pour développer le commerce de demain

Être commerçant, c'est aussi proposer à ses clients des solutions innovantes, de nouveaux produits et services, pour rendre le quotidien plus simple, plus convivial, gagner du temps et améliorer son pouvoir d'achat.



Un commerçant multiformat et multicanal

Avec ses différentes enseignes et formats de magasin, Carrefour dispose de tous les atouts pour répondre à la diversité des besoins des clients, urbains ou ruraux, particuliers ou professionnels, en France ou à l'international.

Donner le choix au client

C'est en partant des racines du métier de commerçant que Carrefour met en œuvre la transformation de son modèle pour permettre, à chaque client, de choisir sa façon de faire ses courses chez Carrefour. Selon ses envies, ou ses contraintes, chaque client peut

bénéficier des multiples formats et canaux de contact et de vente mis à sa disposition. Et profiter ainsi du même niveau de garantie, d'engagement et de service : c'est le modèle omnicanal mis en œuvre dans les différents pays où Carrefour est implanté.

Une relation digitale qui s'enrichit

Faire des courses familiales dans un hypermarché? Déjeuner sur le pouce en bas de son immeuble? Donner son avis sur un produit? Venir en magasin et se faire livrer à domicile? Commander en ligne et retirer ses

achats au *drive*? Les clients recherchent aujourd'hui des solutions pratiques qui s'adaptent et facilitent leur quotidien. L'enjeu pour Carrefour est de répondre à la variété de ces attentes et aux évolutions des modes de consommation. En concevant des magasins variés et populaires, aux univers polyvalents, le Groupe renforce son caractère multiformat.

Du parking au magasin en passant par la galerie commerciale attenante, le client dispose d'un ensemble optimisé, conçu pour être fluide et connecté. Partout, Carrefour valorise le contact

humain et multiplie les conseils de professionnels, ateliers et dégustations de produits, afin que chacun ait plaisir à flâner, se restaurer, se divertir, assister à un concert ou à un défilé et faire ses achats. En complément du magasin, la relation digitale entre Carrefour et ses clients s'intensifie. Les solutions d'e-commerce se multiplient avec des offres enrichies et des services innovants : applications mobiles, solutions de *click & collect*, services via les réseaux sociaux, etc. Quel que soit le point d'entrée du client, un hypermarché, un magasin de proximité

ou un site d'e-commerce, Carrefour recherche une expérience cohérente et fluide qui permet, par exemple, aux clients d'utiliser le crédit de leur compte fidélité à tout moment ou de profiter des meilleures offres promotionnelles, en ligne ou en magasin.

12 296
magasins dans le monde



Hypermarchés Carrefour, Atacadoão et Carrefour Maxi
Une offre généraliste au meilleur prix de produits alimentaires (frais, de grande consommation, locaux...) et non alimentaires (habillement, électronique, décoration, culture...).

Supermarchés Market, Bairro, Supeco
Référence du commerce alimentaire, les supermarchés proposent un large assortiment de produits frais et locaux à prix attractifs.

Magasins de proximité Express, City, Contact, Bio, 8 à Huit...
Une offre de produits ciblée selon les habitudes de consommation de la clientèle locale, des prix serrés et une large amplitude horaire dans des espaces modernes, chaleureux, accueillants, telle est la recette des magasins de proximité Carrefour.

Magasins de cash & carry Promocash, Docks Market, Gross Iper
Les magasins de cash & carry offrent aux professionnels – restaurateurs et commerçants – une vaste sélection de produits alimentaires et non alimentaires à prix de gros, avec un ensemble de services sur mesure.

Solutions e-commerce et digitales
Les sites d'e-commerce proposent des offres de produits alimentaires et/ou non alimentaires, avec des modes de retrait ou de livraison pratiques, tout en garantissant les prix et la qualité Carrefour.

Un groupe multilocal

Avec 12 296 magasins dans plus de 35 pays, Carrefour est un des leaders mondiaux de la distribution. Partout, les magasins Carrefour proposent une offre de proximité et contribuent activement à la vie et au développement de leur territoire : des magasins ancrés localement et bénéficiant du support, de la logistique et des leviers d'action d'un groupe de distribution international.

35
pays
12 296
magasins

■ Pays intégré
■ Pays en partenariat

Données au 31 décembre 2015

Brésil
288
magasins
225 hypermarchés
42 supermarchés
21 magasins de proximité
carrefour.com.br

Argentine
588
magasins
79 hypermarchés
126 supermarchés
383 magasins de proximité
carrefour.com.ar

France
5 650
magasins
242 hypermarchés
1 003 supermarchés
4 263 magasins de proximité
142 magasins de cash & carry
carrefour.fr

Espagne
718
magasins
173 hypermarchés
126 supermarchés
419 magasins de proximité
carrefour.es

Belgique
753
magasins
45 hypermarchés
441 supermarchés
267 magasins de proximité
carrefour.eu

Pologne
813
magasins
84 hypermarchés
153 supermarchés
576 magasins de proximité
carrefour.pl

Roumanie
192
magasins
29 hypermarchés
110 supermarchés
53 magasins de proximité
carrefour.ro

Italie
1 101
magasins
59 hypermarchés
441 supermarchés
583 magasins de proximité
18 magasins de cash & carry
carrefour.it

Chine
236
magasins
228 hypermarchés
8 magasins de proximité
carrefour.cn

Taiwan
83
magasins
63 hypermarchés
20 supermarchés
carrefour.com.tw

Autres implantations
1 874
magasins

en Europe, Afrique, Asie, Moyen-Orient, République dominicaine



L'expansion au service de la proximité

Carrefour poursuit le développement de ses enseignes dans ses pays d'implantation, adaptées localement pour répondre aux différents modes de consommation. Carrefour propose aussi à ses clients des solutions de commerce multicanal pour mettre le magasin à portée de clic et répondre ainsi aux nouveaux besoins.

La vitalité de l'offre de proximité

Pratiques et astucieuses, les enseignes Carrefour se multiplient dans tous les pays pour proposer des offres couvrant tous les besoins quotidiens des clients. En 2015, Carrefour a poursuivi l'expansion

de ses enseignes de proximité avec, par exemple, 168 nouveaux magasins en Espagne et 108 ouvertures en Pologne. Après l'inauguration des premiers Express au Brésil en 2014, ce sont 17 nouveaux points de vente qui ont ouvert leurs portes dans le pays en 2015. Carrefour déploie également de nouveaux concepts : de nouveaux enseignes Bio et Bon'App s'installent progressivement dans le cœur des villes, en complément de la transformation progressive du réseau de magasins Dia acquis en 2014. En Chine, Carrefour a inauguré ses premiers magasins de proximité à

l'enseigne Easy, ouverts toute l'année de 7 heures à 22 heures.

Le dynamisme des enseignes de supermarché

Carrefour a poursuivi la dynamisation de ses supermarchés au travers d'une expansion soutenue et du renouveau de certains concepts : de nouveaux éclairages, un nouveau mobilier, des équipes renforcées, une offre de produits locaux et des services complémentaires, etc. Tout est fait pour séduire les clients et valoriser l'offre, à l'image des nouveaux Market en Italie ou Bairroau Brésil. En Espagne, l'enseigne



Des hypermarchés au cœur d'une urbanisation nouvelle

Format historique du Groupe, les hypermarchés se renouvellent en permanence pour proposer une offre toujours plus innovante et attractive. De nouveaux concepts, de nouveaux espaces et des boutiques spécialisées sont ainsi proposés aux clients des hypermarchés : espaces parfumerie ou textile repensés, des produits bio davantage valorisés, des nouveaux corners (bars à burgers ou à tapas, sushis et *dim sum*...). La digitalisation des magasins permet également aux clients de profiter de services exclusifs innovants comme le *Shop&Go* en Espagne, *Caya Ya* en Argentine ou le déploiement du paiement sans contact. En 2015, l'enseigne Carrefour s'est implantée dans trois nouveaux pays grâce au dynamisme des partenaires internationaux de Carrefour : en Arménie (groupe Majid Al Futtaim), en Algérie (groupe Rewe) en vue de l'acquisition de 86 supermarchés Billa répartis sur l'ensemble du territoire roumain. Cette acquisition permettra à Carrefour de devenir le premier opérateur de supermarché et de renforcer l'offre multiformat dans le pays.

Rénovations coordonnées

En 2015, Carrefour a poursuivi le programme de rénovation de ses actifs, engagé en 2013, en agissant sur l'ensemble du parcours client. Avec l'appui des équipes de Carrefour Property et Carmila, le Groupe investit pour moderniser les centres commerciaux et les parkings attenants : accès repensés, stations-service rénovées, nouveaux aménagements des rayons et nouvelles boutiques dans les galeries marchandes, etc. Tout est fait pour proposer des courses plus faciles, plus pratiques et plus agréables. En 2015, ce sont ainsi 80 centres commerciaux qui ont été rénovés par Carmila et Carrefour Property en France, en Espagne et en Italie. Dans tous les pays, la dynamique est lancée : 19 galeries rénovées à Taïwan, 11 au Brésil, 10 en Pologne, 7 en Argentine... avec toujours un seul objectif, celui d'améliorer l'expérience d'achat de tous les clients.





Une offre qui fait la différence

L'attractivité de l'offre est au cœur de la performance de Carrefour. Sa qualité, sa variété, son originalité et sa compétitivité prix contribuent ensemble à faire la différence auprès des clients. En 2015, Carrefour a continué à innover pour proposer une offre adaptée aux attentes de chacun, combinant l'utile et l'agréable pour la satisfaction de tous.

Priorité au frais et au goût

Étals de fruits et légumes, boucherie, poissonnerie, produits à la coupe, produits faits maison, etc. L'esprit des

halles de marché se renforce dans les hypermarchés et les supermarchés, grâce notamment au professionnalisme des métiers de bouche ; les poissonniers, charcutiers-traiteurs, bouchers, maraîchers, fromagers, boulangers, pâtisseries sélectionnent et préparent les produits frais et font profiter les clients de leur savoir-faire. En complément, Carrefour poursuit le développement de son offre, à l'image des 438 Filières Qualité Carrefour : du kiwi au beaufort, toutes respectent un cahier des charges d'une grande rigueur pour garantir qualité et

fraîcheur des produits, du producteur au consommateur.

Prix et qualité tous les jours

Partout, le Groupe propose les meilleurs prix pour optimiser le budget de ses clients tout en leur garantissant qualité et sécurité alimentaire. Carrefour s'y emploie en menant un travail régulier avec ses fournisseurs et producteurs et en proposant des opérations promotionnelles dans ses magasins. Avec la « Garantie Prix le plus bas » en France, *Todo cuenta* en Espagne, opération *Preciazos* en

Argentine ou encore *Faz a conta* au Brésil, toutes les enseignes se mobilisent au quotidien pour offrir les meilleurs prix aux clients.

Découvrir et explorer

Les modes de consommation évoluent en permanence : depuis toujours, Carrefour détecte les changements pour proposer à ses clients une offre adaptée. La demande de produits issus de l'agriculture biologique se renforce, faisant de Carrefour le premier distributeur généraliste bio en France. D'autres tendances émergent comme

la recherche d'aliments sans gluten ou végétariens.

En 2015, le Groupe est ainsi devenu le premier distributeur français à développer une gamme végétarienne à sa marque, Carrefour Veggie. Dans tous les rayons, les clients des enseignes Carrefour peuvent découvrir, en permanence, des produits innovants, comme les nouvelles gammes Hyba, Poss ou Mandine, des produits *Design by Carrefour*.

Un bouquet de services

Services financiers, assurances, voyages, véhicules de location, fleurs, spectacles... Carrefour déploie une offre de services, portée par des spécialistes, disponibles à l'accueil des magasins ou dans des espaces dédiés. Chaque magasin propose tout ou partie de cette gamme de services, en fonction de sa taille et de sa clientèle. La complémentarité entre Web, applications mobiles et points de vente permet de renforcer la qualité des services et l'expérience client. En 2015, Carrefour a notamment développé en France son réseau d'agences Carrefour Voyages avec 11 ouvertures au cours de l'année et poursuivi le déploiement de son offre de location de véhicules, aujourd'hui disponible dans plus de 740 points de vente.

13 millions
de passages en caisse
chaque jour



Des engagements pour un commerce durable



+ de 21 000
producteurs partenaires
des Filières Qualité Carrefour
dans le monde

92,3%
des effectifs en contrat
à durée indéterminée



Le métier de commerçant et le modèle économique de Carrefour sont étroitement liés à la disponibilité et à la capacité de renouvellement des ressources naturelles, ainsi qu'à la qualité et la quantité des productions agricoles. Le Groupe intègre ces enjeux dans ses activités et structure son action autour de trois priorités : la protection de la biodiversité, la lutte contre le gaspillage et l'accompagnement de ses partenaires dans une démarche responsable.

Économiser l'énergie en magasin

Partenaire officiel de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP21) qui s'est tenue à Paris en 2015, Carrefour s'est fixé un objectif ambitieux : réduire de 40 % ses émissions de CO₂ d'ici 2025, par rapport à 2010, dans le cadre d'un objectif à plus long terme de - 70 %

d'ici 2050. Pour cela, le Groupe mise notamment sur une baisse de 30% de la consommation d'énergie de ses magasins et des entrepôts. Cette recherche d'efficacité énergétique se traduit par l'installation d'éclairages basse consommation, par la priorité donnée à la lumière naturelle ou par la mise en place d'installations moins énergivores et de compteurs pour mesurer plus finement les différents postes de consommation. Depuis 2010, Carrefour a déjà réduit de 12%⁽¹⁾ la consommation d'énergie de ses magasins dans le monde.

Préserver la biodiversité

Carrefour prend une part active aux initiatives pour réduire l'empreinte environnementale de ses activités et encourage ses clients à consommer de manière responsable. Ainsi, le Groupe s'attache à valoriser l'agroécologie au

travers des Filières Qualité Carrefour, en développant des pratiques agricoles qui respectent davantage les cycles naturels et limitent le recours à des pesticides, antibiotiques... Il développe également l'offre de produits issus de l'agriculture biologique, de la pêche durable, ou non issus de la déforestation. En concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière, le Groupe soutient l'objectif d'aller vers zéro déforestation à l'horizon 2020. Dans cette optique, 100 % de l'huile de palme utilisée pour les produits de marques Carrefour est aujourd'hui issue de filières maîtrisées soutenues par la RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil).

Repenser le transport

D'ici 2025, Carrefour entend réduire de 30 % ses émissions de CO₂ liées au transport. Pour cela, le Groupe repense

ses modèles logistiques afin de réduire les distances entre les entrepôts et les magasins, d'optimiser le remplissage des camions et d'encourager la valorisation des retours de tournées avec les fournisseurs. Carrefour cherche également à développer des alternatives à l'utilisation du diesel, en utilisant des véhicules hybrides, en déployant, en France, une flotte de 200 camions roulant au biométhane ou en proposant des navettes électriques aux clients à Shanghai.

Recruter et former les talents de demain

Autodidactes, expérimentés ou fraîchement diplômés, Carrefour propose de multiples opportunités pour tous les profils ; plus de 120 métiers qui conjuguent savoir-faire, plaisir du travail bien fait, goût du contact, autonomie, prise d'initiative et travail en équipe.

La variété des métiers et la priorité donnée au recrutement de proximité font de Carrefour un acteur clé dans ses bassins d'emploi. Partout où il est implanté, le Groupe favorise le recrutement au plus près des besoins et développe des méthodes de recrutement innovantes. À l'échelle du Groupe, ce sont ainsi près de 91 500 personnes qui ont rejoint Carrefour en contrat à durée indéterminée en 2015. Afin de multiplier les contacts, Carrefour est partenaire de 140 universités et grandes écoles. Le Groupe encourage également les formations en alternance en accueillant chaque année des milliers d'apprentis.

(1) Par m² de surface de vente.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société. Il veille à l'équilibre de sa composition, à l'adaptation de ses compétences aux besoins de la Société, à l'expérience et à la représentativité des Administrateurs et à la pertinence de son fonctionnement pour agir au mieux de cet intérêt et exercer ses missions. Le Conseil d'administration approuve les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Georges Plassat
Président-Directeur Général
Nomination le 23 mai 2012
Échéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2017

Georges Ralli*
Vice-Président
Nomination le 18 juin 2012
Échéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2017

Bernard Arnault
Nomination le 28 juillet 2008
Échéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2016

Thomas J. Barrack Jr.
Nomination le 15 janvier 2014
Échéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2015

Nicolas Bazire
Nomination le 28 juillet 2008
Échéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2017

Jean-Laurent Bonnafé
Nomination le 28 juillet 2008
Échéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2016

Thierry Breton*
Nomination le 28 juillet 2008
Échéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2015

René Brillet*
Nomination le 20 avril 2005
Échéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2016

Charles Edelstenne*
Nomination le 28 juillet 2008
Échéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2015

Philippe Houzé
Nomination le 11 juin 2015
Échéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2017

Diane Labryère-Cuilleret*
Nomination le 18 juin 2012
Échéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2017

Mathilde Lemoine*
Nomination le 20 mai 2011
Échéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2017

Patricia Lemoine
Nomination le 11 juin 2015
Échéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2017

Bertrand de Montesquiou*
Nomination le 18 juin 2012
Échéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2017

Amaury de Seze*
Administrateur référent
Nomination le 20 avril 2005
Échéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2016

Anne-Claire Taittinger*
Nomination le 20 avril 2005
Échéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2015

Abilio Diniz
Censeur

* Administrateur indépendant.

Informations au 31 mars 2016.

L'équipe de Direction

Georges Plassat
Président-Directeur Général

Jérôme Bédier
Directeur Général Délégué,
Secrétaire Général

Pierre Jean Sivignon
Directeur Général Délégué,
Directeur Exécutif Finances et Gestion

Marie-Noëlle Brouaux
Directrice Exécutive Communication

Jacques Ehrmann
Directeur Exécutif Patrimoine,
Développement et Nouvelles Activités

Anne Carron
Directrice des Ressources Humaines

Les Comités spécialisés

Afin de prendre en compte la nature et les spécificités des activités de la Société, les Comités du Conseil d'administration sont les suivants :

Comité des Comptes

Président :
Georges Ralli*

Membres :
Mathilde Lemoine*, René Brillet*,
Nicolas Bazire, Philippe Houzé

Comité des Rémunérations

Président :
Thierry Breton*

Membres :
René Brillet*, Charles Edelstenne*

Comité des Nominations

Président :
Bertrand de Montesquiou*

Membres :
Diane Labryère-Cuilleret*,
Anne-Claire Taittinger*,
Nicolas Bazire, Philippe Houzé

Comité RSE

Président :
Amaury de Seze*

Membres :
Diane Labryère-Cuilleret*, Patricia Lemoine

Comité Stratégique

Président :
Georges Plassat

Membres :
Georges Ralli*, Nicolas Bazire,
Philippe Houzé, Abilio Diniz (censeur)



Retrouvez toute l'information sur la gouvernance sur www.carrefour.com

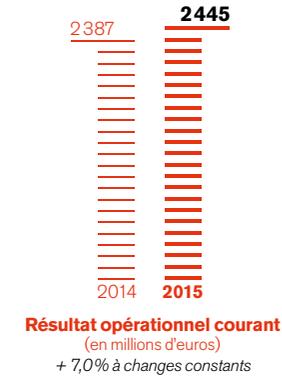
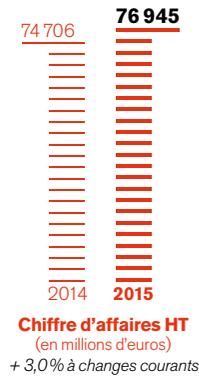
Panorama financier

En 2015, le Groupe enregistre une nouvelle fois une croissance de ses résultats. Le chiffre d'affaires est en hausse de 3,0% (en organique) à 76,9 milliards d'euros. Le résultat opérationnel courant progresse de 7,0% (à changes constants) à 2,445 milliards d'euros.

104,4 Mds€
de volume d'affaires TTC
sous enseignes



Retrouvez toute l'information financière sur www.carrefour.com

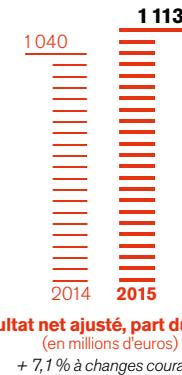


Résultat opérationnel courant
Le résultat opérationnel courant (ROC) est en hausse de 7,0% à changes constants et de 2,4% à changes courants. Il représente 3,2% du chiffre d'affaires, stable par rapport à 2014.



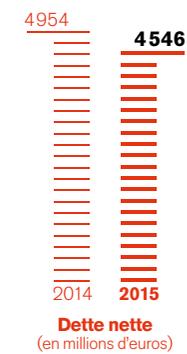
Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires HT est en croissance de 4,1% à taux de changes constants par rapport à 2014 (+3,0% à changes courants) et confirme l'augmentation des ventes en France comme à l'international. La progression s'explique principalement par une hausse des ventes à magasins comparables (hors essence et hors calendaire) de 2,4%.



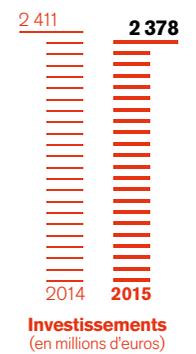
Résultat net ajusté, part du Groupe

Le résultat net ajusté, part du Groupe, est de 1 113 millions d'euros, en hausse de 7,1% par rapport à 2014 à changes courants.



Dettes nettes

La dette financière nette s'établit à 4 546 millions d'euros à fin 2015. En parallèle, le coût de l'endettement financier net a continué de baisser, en réduction de 52 millions d'euros par rapport à 2014. Le ratio d'endettement financier dette nette/EBITDA s'établit à 1,1x (1,3x en 2014).



Investissements

Avec 2,38 milliards d'euros en 2015, Carrefour a poursuivi ses investissements de remise à niveau des actifs, de modernisation et de développement du parc. Le Groupe a fortement renforcé sa présence multilocale et multiformat, ce qui contribue à l'équilibre actuel du portefeuille de pays et d'activités.

Panorama boursier

Au 31 décembre 2015, l'action Carrefour se situait en 25^e position dans l'indice CAC 40 en termes de capitalisation boursière, avec un poids de 1,58%.

19,7 Mds€
de capitalisation boursière

+ de 738 millions
d'actions au 31 décembre 2015

Performance boursière de l'action Carrefour en 2015 (base 100)

Comparaison avec l'indice CAC 40, l'indice BEFOODR⁽¹⁾ et l'indice Stoxx Europe 600 Retail⁽²⁾



Source : Bloomberg.

(1) Composition de l'indice Bloomberg Europe Food Retailers (BEFOODR) : Ahold, Carrefour, Casino, Colruyt, Delhaize, Dia, Ocado, ICA Gruppen, Sainsbury, Jeronimo Martins, Kesko OY, Metro, Morrison, Tesco. (2) Composition de l'indice Stoxx Europe 600 Retail : AA PLC, Ahold, Groupe Booker, Carrefour, Casino, Colruyt, Debenhams, Delhaize, Dixons Retail, Dia, Dufry, Galenica, H&M, Home Retail, ICA Gruppen, Inchcape, Inditex, Jeronimo Martins, Kering, Kesko, Kingfisher, Marks & Spencer, Metro, Morrison, Next, Ocado, Sainsbury, Sports Direct International, Tesco.

Données boursières

L'évolution du cours de l'action Carrefour doit être appréciée sur le long terme, les variations à court terme ne reflétant pas toujours les fondamentaux du Groupe.

	2011	2012	2013	2014	2015
Cours de clôture ⁽¹⁾ (en euros) :					
• plus haut	36,08 ⁽²⁾	19,63	29,02	29,2	32,80
• plus bas	31,52 ⁽³⁾	13,07	18,90	22,09	23,65
• au 31 décembre	17,62	19,35	28,81	25,3	26,65
Nombre d'actions au 31 décembre	679 336 000	709 214 653	723 984 192	734 913 909	738 470 794
Capitalisation boursière au 31 décembre (en Mds€)	12	13,7	20,9	18,6	19,7
Moyenne des volumes quotidiens ^{(1) (4)}	3 935 400 ⁽²⁾	3 239 839	2 598 027	2 985 228	3 064 488
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe, par action (en euros)	(3,35)	0,17	1,37	1,67	1,35
Dividende net (en euros)	0,52	0,58	0,62	0,68	0,70 ⁽⁵⁾
Rendement	2,95%	3,00%	2,15%	2,69%	2,63%

(1) Source : NYSE Euronext.

(2) Données non ajustées de la distribution en nature intervenue le 5 juillet 2011 (Dia).

(3) Donnée ajustée de la distribution en nature intervenue le 5 juillet 2011 (Dia).

(4) Moyenne des volumes quotidiens sur Euronext.

(5) Sous réserve de l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée Générale le 17 mai 2016.

Opérations sur le titre en 2015

	Variation du nombre d'actions	Montant du capital (en €)
Situation au 31 décembre 2014	734 913 909	1 837 284 772,50
Augmentation de capital du fait de l'option pour le paiement du dividende en actions	+ 3 556 885	
Situation au 31 décembre 2015	738 470 794	1 846 176 985,00

Consultez le cours de la Bourse et du CAC 40 en temps réel sur www.carrefour.com et par téléphone au numéro **0805 902 902**.

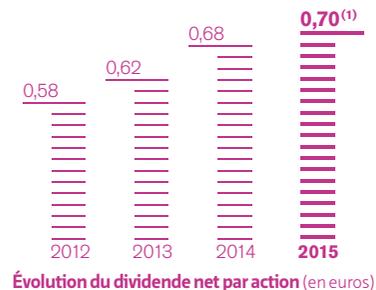
Fiche signalétique de l'action

Place de cotation principale :
Euronext Paris – compartiment A
Code ISIN : FR0000120172
Valeur nominale : 2,50 euros
Principaux indices : CAC 40, SBF 120, FTSE Eurotop 100, Stoxx Europe 600 Retail Index
Code mnémonique : CA
Code Reuters : CARR.PA
Code Bloomberg : CA : FP
Éligibilité PEA/SRD : oui/oui



Dividende

Le dividende est un revenu variable dont le montant dépend des résultats réalisés par la Société. Il représente la part du bénéfice que l'Assemblée Générale annuelle décide de distribuer aux actionnaires. L'autre partie, mise en réserve, alimente les fonds propres de la Société pour assurer le financement de son développement. Pour qu'un dividende soit versé, il faut que les actionnaires le décident au cours de l'Assemblée Générale ordinaire qui approuve les comptes de l'exercice écoulé.



(1) Sous réserve de l'approbation des actionnaires en Assemblée Générale le 17 mai 2016.

Paiement du dividende au titre de l'année 2015

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2016 un dividende de 0,70 euro par action au titre de l'exercice 2015, payable en numéraire ou en actions Carrefour. Ce dividende proposé correspond à un taux de distribution de 45% du résultat net, part du Groupe, ajusté des éléments exceptionnels, en ligne avec la politique définie en mars 2012.

La date de cotation des actions ex-dividende est fixée au 23 mai 2016. La période d'option durant laquelle les actionnaires pourront opter pour un paiement du dividende en numéraire ou en actions débutera le 23 mai et s'achèvera le 10 juin 2016 inclus.

La mise en paiement du dividende en espèces et la livraison des actions nouvelles interviendront le 21 juin 2016. Les actions nouvelles seront émises à un prix égal à 90% de la moyenne des premiers cours cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale, diminuée du montant net du dividende et arrondi au centime d'euro supérieur.

Répartition du capital

Au 31 décembre 2015, le capital social de Carrefour s'élève à 1 846 176 985 euros. Il est composé de 738 470 794 actions de 2,50 euros.

Capital au 31 décembre 2015

Actionnaires	Nombre de titres	En %	Nombre de voix	En %
Blue Partners ⁽¹⁾	38 611 538	5,23%	64 564 811	7,70%
Cervinia Europe	38 046 501	5,15%	71 870 406	8,57%
Groupe Arnault	2 656 752	0,36%	2 656 752	0,32%
Bunt ⁽²⁾	25 388 570	3,44%	25 388 570	3,03%
Sous-total	104 703 361	14,18%	164 480 539	19,61%
Galfa	74 282 174	10,06%	74 282 174	8,86%
Stanhore Trading International SRL	34 497 549	4,67%	34 497 549	4,11%
Energy Jet SRL	1 461 957	0,20%	1 461 957	0,17%
Fundo De Invest. Em Acoes Maldivas	1 321 508	0,18%	1 321 508	0,16%
Sous-total	37 281 014	5,05%	37 281 014	4,45%
Salariés	7 406 057	1,00%	14 745 233	1,76%
Autodétention	7 927 703	1,07%		
Public	506 870 485	68,64%	547 886 870	65,33%
TOTAL	738 470 794	100,00%	838 675 830	100,00%

(1) Dont 4 135 736 actions prêtées par Blue Partners avec une faculté de rappel à sa seule initiative en vertu de l'article L. 233-9 I, 6° du Code de commerce.
 (2) Dont 24 999 996 actions détenues par assimilation d'actions Carrefour pouvant être acquises au titre d'option d'achat d'actions.
 Au 31 décembre 2015, les sociétés Blue Partners et Cervinia Europe possèdent 61 274 178 titres octroyant un droit de vote double.

Le dispositif de communication

Tout au long de l'année, Carrefour vous informe sur l'actualité du Groupe à travers un dispositif de communication et d'échanges réguliers.



Les publications

La Lettre aux actionnaires

Elle offre un point régulier sur l'actualité du Groupe, ses activités et ses performances financières ainsi que sur la vie du Club des actionnaires.

Le Guide de l'actionnaire

Il rassemble une présentation synthétique de l'entreprise ainsi que des informations pratiques et pédagogiques sur la gestion des titres Carrefour.

Le Rapport d'activité et d'engagement responsable

Il expose la stratégie du Groupe, les actions menées au cours de l'exercice et les performances économiques, sociales et environnementales réalisées.

Le Document de Référence

Il reprend l'ensemble des informations juridiques, économiques et comptables de Carrefour ainsi que les états financiers audités. Il est déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les rencontres

L'Assemblée Générale

C'est le moment privilégié de rencontre entre les dirigeants de Carrefour et les actionnaires, qui s'informent sur la vie du Groupe, ses résultats et ses perspectives.

Les réunions d'actionnaires

Lors de réunions dans les régions, l'équipe des Relations Actionnaires de Carrefour présente la stratégie et les résultats du Groupe.

Les visites de sites

Les membres du Club des actionnaires sont régulièrement invités à participer à des visites de magasins et de sites Carrefour pour découvrir les différents métiers du Groupe.

Actionaria

Depuis plus de dix ans, Carrefour participe à Actionaria, à Paris. Les équipes sont présentes pour rencontrer les actionnaires du Groupe et répondre aux questions des visiteurs.

Les sites

Carrefour.com

L'onglet « Actionnaire » du site www.carrefour.com reprend les actualités du Groupe, les informations utiles pour les actionnaires et les modalités pratiques pour devenir membre du Club des actionnaires.

Clubactionnaires.carrefour.com

Les membres du Club des actionnaires ont un accès privilégié aux avantages et événements qui leur sont réservés. Ils peuvent s'inscrire en ligne aux visites de sites.

-  clubactionnaires.carrefour.com
-  club@actionnaires.carrefour.com
-  0 805 902 902
-  @GroupeCarrefour

Les modes de détention des actions Carrefour

Il suffit de détenir une action pour devenir actionnaire de Carrefour et propriétaire d'une fraction de son capital. Vous pouvez détenir des titres Carrefour sous deux formes distinctes : au porteur et au nominatif.



Les titres au porteur

Les titres sont inscrits auprès de l'intermédiaire financier de votre choix (prestataire de services d'investissement, banque ou courtier en ligne), qui joue le rôle d'intermédiaire entre les donneurs d'ordre et le marché. Dans le cas d'une détention de titres au porteur, vous avez la capacité de regrouper tous les titres de votre portefeuille au sein d'un même compte ; cependant, votre identité n'est pas connue de Carrefour.



Les titres au nominatif

Deux modes d'inscription au nominatif sont possibles :

Le nominatif administré

Votre portefeuille d'actions est conservé chez votre intermédiaire financier, qui en assure la gestion et reste votre interlocuteur. Vos titres sont cependant inscrits dans le registre de Carrefour, ce qui nous permet de vous identifier et d'établir un contact direct avec vous.

Le nominatif pur

Vos titres sont inscrits directement et uniquement dans le registre de Carrefour, ce qui nous permet de vous identifier et de vous assurer un service personnalisé. Carrefour a mandaté Société Générale Securities Services (SGSS) pour la gestion des titres inscrits au nominatif pur. SGSS devient alors votre unique interlocuteur.

Caractéristiques des modes de détention

	Actions au nominatif		Actions au porteur
	Pur	Administré	
Qui tient mon compte ?	SGSS assure la tenue de vos titres pour le compte de Carrefour (depuis le 10 février 2015).	Votre intermédiaire financier assure la gestion de votre compte-titres et transmet à SGSS les informations nécessaires pour l'inscription au nominatif.	Votre intermédiaire financier.
À qui dois-je adresser mes ordres d'achat ou de vente ?	À SGSS.	À votre intermédiaire financier.	
Quels sont les frais de garde et de gestion ?	Gratuits.	Variables selon les tarifs de votre intermédiaire financier.	
Et pour ma déclaration fiscale annuelle ?	SGSS vous adresse un imprimé fiscal unique (IFU) regroupant les opérations concernant le titre Carrefour.	Votre intermédiaire financier vous adresse un imprimé fiscal unique (IFU) consolidant toutes les opérations de votre compte-titres.	
Puis-je inscrire mes titres dans un PEA ?	Le compte-titres au nominatif administré est plus recommandé que le compte-titres au nominatif pur. L'inscription au nominatif pur est déconseillée car la gestion en est complexe.		Possible.
Comment suis-je convoqué à l'Assemblée Générale ?	L'ensemble des documents nécessaires pour y participer vous est envoyé automatiquement.		Vous devez effectuer les démarches nécessaires auprès de votre intermédiaire financier.
Que dois-je présenter pour être admis à l'Assemblée Générale ?	Votre carte d'admission ou votre pièce d'identité.		Votre carte d'admission ou une attestation de participation ainsi qu'une pièce d'identité.
Quels sont mes droits de vote à l'Assemblée Générale ?	Chaque action détenue au nominatif depuis au moins deux ans bénéficie d'un droit de vote double (deux voix par action).		Une voix par action.
Comment recevoir la Lettre aux actionnaires Carrefour ?	Elle vous est envoyée automatiquement.		Vous devez en faire la demande auprès du Service Actionnaires.

Les avantages du nominatif

Être actionnaire au nominatif pur ou administré vous apporte les avantages suivants :

La garantie d'une information personnalisée

Pour l'Assemblée Générale, les actionnaires au nominatif sont invités de plein droit et ils n'ont à accomplir aucune formalité de représentation préalable des titres. Ils reçoivent directement :

- > l'avis de convocation ;
- > le formulaire de vote par correspondance ou par procuration comportant la demande de la carte d'admission.

La Lettre aux actionnaires vous est envoyée automatiquement.

Enfin, vous disposez d'un accueil téléphonique auprès de SGSS : une équipe de conseillers vous informe sur la gestion de vos titres, la fiscalité des valeurs mobilières, ou encore sur l'organisation de l'Assemblée Générale.

Un droit de vote double

Chaque action détenue au nominatif depuis deux ans au moins bénéficie d'un droit de vote double.

Au nominatif pur, vous bénéficierez en plus de :

- > la gratuité des frais de garde et de gestion ;
- > l'accès au site Internet Sharinbox : www.sharinbox.societegenerale.com. Le site sécurisé Sharinbox permet notamment de consulter vos données personnelles (adresse postale, adresse fiscale, coordonnées bancaires...), de visualiser vos avoirs et l'historique de vos opérations. Il vous permet enfin de saisir vos ordres d'achat ou de vente en ligne.



Comment inscrire vos actions au nominatif pur ?

Il suffit d'adresser à votre intermédiaire financier le formulaire de demande de virement de titres, disponible sur notre site Internet, dûment complété et signé. Votre intermédiaire fera alors le nécessaire auprès de SGSS. Dès réception de vos actions, SGSS, mandaté par Carrefour pour gérer les comptes nominatifs, vous fera parvenir l'attestation d'inscription en compte correspondante. SGSS deviendra alors votre interlocuteur unique. Un avis d'opéré vous sera également adressé après chaque opération effectuée sur votre compte vous informant que votre ordre d'achat ou de vente a été exécuté. Au début de chaque année, SGSS vous adressera un relevé de portefeuille valorisé au 31 décembre de l'année passée.



Inscrire ses actions au nominatif administré

Inscrire ses actions au nominatif administré ne nécessite pas de transfert de titres ni de changement d'établissement bancaire. Votre compte de titres au nominatif administré est donc géré par l'établissement financier de votre souhait. Votre banquier doit faire une demande d'inscription auprès de notre gestionnaire, à savoir SGSS, et gardera la gestion de votre compte-titres. SGSS procédera sans frais à l'inscription de vos titres au nominatif administré dès la réception de la demande adressée par votre intermédiaire financier. Les actions détenues dans un PEA peuvent être inscrites au nominatif administré.

Quels sont le coût et le délai pour le transfert des titres ?

Les frais inhérents au transfert des titres sont déterminés par votre intermédiaire financier. Vous devez donc vous référer au barème des commissions appliquées par ce dernier. Pour connaître le délai nécessaire au transfert de vos titres, rapprochez-vous de votre intermédiaire financier. L'inscription en compte nominatif ne sera définitive qu'à l'issue du transfert effectif de vos titres par ce dernier.

Les incidences juridiques et fiscales

Il n'y a pas de différence de traitement fiscal entre les titres au porteur et les titres au nominatif. L'inscription au nominatif des titres n'a aucune incidence fiscale : il ne s'agit pas d'une cession au sens fiscal, cela constitue un changement de mode de détention de vos titres. Cette opération est totalement neutre au regard de l'imposition des plus-values de cession des valeurs mobilières.

Un imprimé fiscal unique (IFU) relatif au paiement des dividendes et, le cas échéant, aux cessions intervenues en cours d'année vous sera adressé



VOS CONTACTS SGSS :

- Nomilia** 02 51 85 67 89
- Fax** 02 51 85 53 42
- www.sharinbox.societegenerale.com
- Société Générale Securities Services**
32, rue du Champ-de-Tir
CS 30812
44308 Nantes Cedex 3

au début de l'année suivante. Le calcul du montant des plus ou moins-values est assuré par les services de SGSS, avec la décomposition des plus ou moins-values par tranche d'abattement sur la durée de détention. L'information est donnée à titre indicatif : la responsabilité de la détermination des durées de détention et des abattements y afférents relève de la responsabilité fiscale exclusive des actionnaires.



Acheter et vendre des actions

À qui s'adresser ?

En tant que particulier, vous n'êtes pas habilité à intervenir sur le marché, c'est pourquoi il vous faut transmettre vos ordres à un intermédiaire financier habilité qui se chargera de leur exécution.

Pour des titres au nominatif pur

Vous devez tout d'abord être titulaire d'un compte au nominatif pur et avoir signé une « convention de compte-titres et prise d'ordres » auprès de SGSS.

VOS ORDRES SONT À TRANSMETTRE À SGSS :

☎ **Nomilia** 02 51 85 67 89

☎ **Fax** 02 51 85 53 42

🌐 www.sharinbox.societegenerale.com

📍 **Société Générale Securities Services**
32, rue du Champ-de-Tir
CS 30812
44308 Nantes Cedex 3

Pour des titres au nominatif administré ou au porteur

Adressez-vous à votre intermédiaire financier : il se charge de l'exécution de l'ordre, de la tenue de votre compte, de l'encaissement des dividendes et de l'envoi d'un avis d'opéré stipulant l'exécution de l'ordre de Bourse.

Comment libeller votre ordre ?

L'ordre doit notamment comporter :

- > votre identité ;
- > le sens de l'opération (achat ou vente) ;
- > le nom de la valeur et/ou le code ISIN ;
- > la quantité de titres sur laquelle la transaction doit être effectuée ;
- > le numéro du compte concerné ;
- > la durée de validité ;
- > le type d'ordre.

La durée de validité

L'ordre « jour » est effectif sur la totalité de la séance boursière. S'il n'est pas exécuté au cours de cette séance, il n'est plus valide et ne figure

plus dans le carnet d'ordres. L'ordre « à date déterminée », sauf exécution ou annulation par les soins du donneur d'ordre, reste présent sur le marché jusqu'au jour indiqué.

L'ordre « à révocation », sauf exécution ou annulation, est valide jusqu'au terme maximal fixé par l'intermédiaire financier.

Le type d'ordre

Il existe différents types d'ordre.

À cours limité⁽¹⁾

L'ordre « à cours limité » permet à l'acheteur de fixer un prix maximal et au vendeur un prix minimal auquel l'ordre sera exécuté. L'ordre peut être exécuté en plusieurs fois ou partiellement.

À la meilleure limite⁽¹⁾

L'ordre « à la meilleure limite » est exécuté au meilleur cours proposé lors de son arrivée sur le marché. Il peut ne pas être exécuté faute de liquidité. En cas d'exécution partielle, la fraction d'ordre non exécutée devient un ordre limité au cours de la première exécution.

Au marché

Il est prioritaire sur les ordres « à la meilleure limite » et sur les ordres « à cours limité ». Le donneur d'ordre est assuré de l'exécution totale dès qu'il y a cotation de la valeur, mais il ne maîtrise pas le prix. À l'ouverture, l'ordre est exécuté au cours d'ouverture. En séance, l'ordre vient servir autant de limites que nécessaire jusqu'à exécution de la quantité souhaitée.

À seuil de déclenchement

Dès que le cours du titre atteint un seuil déterminé, l'ordre est exécuté.

À plage de déclenchement

Il n'est exécuté qu'à l'intérieur d'une plage déterminée.

Le délai d'exécution et le règlement des ordres

Pour les actionnaires au nominatif pur

Délai

SGSS enregistre la date et l'heure des ordres reçus et les transmet dans les meilleurs délais aux négociateurs sélectionnés pour y être exécutés selon les instructions du titulaire. Les ordres reçus les jours de fermeture des marchés sont transmis dans le courant du jour de Bourse suivant, en fonction du délai de traitement et d'acheminement nécessaire.

Règlement

En cas d'achat : à l'exception de l'achat de droits formant rompus dans le cadre d'opérations sur titres, la prise en charge d'un ordre d'achat est notamment subordonnée à la réception préalable par SGSS d'un chèque de couverture représentant 50% du montant prévisionnel de la négociation (prix d'acquisition multiplié par quantité achetée augmenté des frais et commissions afférents à cette négociation). À réception du règlement de la transaction, vous serez inscrit au nominatif pur et recevrez le décompte de l'opération de Bourse. En cas de vente : le montant vous est réglé directement par SGSS, par envoi d'un chèque à votre ordre ou par virement bancaire (joindre un relevé d'identité bancaire du compte de destination). Toutefois, le produit des cessions sera retenu jusqu'à réception de la confirmation de votre ordre dans les services de SGSS (cas d'un ordre téléphonique). Pour le paiement de dividendes, les règlements seront effectués soit par envoi d'un chèque, soit par virement sur votre compte bancaire (transmettre au préalable un relevé d'identité bancaire).

À noter :

dans le cas d'un ordre transmis par téléphone, vous devez impérativement le confirmer par écrit.

Pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur

Consultez votre intermédiaire financier.

(1) Type d'ordre accepté pour les actionnaires au nominatif pur.

Le régime fiscal de vos actions



Les informations ci-dessous décrivent brièvement les règles fiscales françaises en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016 relatives aux revenus et plus et moins-values de cession de valeurs mobilières réalisés en 2015 par des contribuables (personnes physiques) dont le domicile fiscal est situé en France. Le régime fiscal est donné à titre indicatif et est sujet à des évolutions réglementaires et légales, le cas échéant, postérieures à la publication du présent guide.

Pour tout renseignement spécifique relatif à votre situation, nous vous invitons à vous informer auprès de votre conseiller habituel sur le traitement fiscal relatif à la détention de vos actions ou auprès de votre centre des impôts, le cas échéant.

Par ailleurs, si votre situation personnelle est spécifique et que vous pouvez bénéficier de certaines exonérations ou réductions ou que vous êtes également imposable dans d'autres États en plus de votre imposition en France et/ou que votre citoyenneté entraîne des obligations fiscales dans d'autres États (exemple : citoyen américain résident en France), il vous appartient de vérifier les règles spécifiques applicables à votre situation.

Imposition des dividendes

➤ Les dividendes perçus en 2015 par un résident fiscal de France sont soumis à un prélèvement obligatoire au taux de 21% sur le montant brut des dividendes distribués. Ce prélèvement est effectué à la source par l'établissement payeur établi en France (SGSS), et payé le 15 du mois suivant la perception du revenu. Ce prélèvement obligatoire à la source n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu et constitue un acompte d'impôt sur le revenu qui sera imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence (RFR) de l'avant-dernière année précédant la perception des dividendes est inférieur à 50 000 euros pour une personne célibataire et à 75 000 euros pour les personnes soumises à une imposition commune peuvent demander à être dispensées de cet acompte. Les personnes remplissant les conditions de dispense de l'acompte obligatoire doivent adresser une attestation sur l'honneur à SGSS, avant le 30 novembre de l'année précédant celle de la perception des revenus (par exemple, avant le 30 novembre 2015 s'agissant des revenus à percevoir en 2016),

par laquelle elles doivent indiquer que leur RFR figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement est inférieur selon le cas à 50 000 euros ou 75 000 euros (s'agissant d'une dispense d'acompte sur les revenus 2016, le RFR concerné est celui de l'année 2014).

➤ Les dividendes perçus en 2015 par un résident fiscal de France sont soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif après application d'un abattement de 40% sous certaines conditions, et sont imposables l'année suivant celle de la perception des dividendes sur leur montant net de cet abattement et après déduction des frais supportés, le cas échéant. Le prélèvement obligatoire de 21% est imputable sur l'impôt sur le revenu. Si le prélèvement excède l'impôt dû, l'excédent peut être restitué.

➤ Les dividendes perçus en 2015 par un résident fiscal de France sont soumis aux prélèvements sociaux additionnels à un taux global de 15,5% appliqués à la source, concomitamment au prélèvement de 21% par l'établissement payeur français lors du paiement des dividendes.

Imposition des plus-values de cession

Les plus-values de cession de valeurs mobilières et de droits sociaux des particuliers réalisées en 2015 sont imposées au barème progressif de l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux additionnels à un taux global de 15,5%. Un abattement pour durée de détention est applicable pour la détermination de l'impôt sur le revenu pour les cessions effectuées depuis le 1^{er} janvier 2013 selon le tableau ci-après⁽¹⁾.

Durée de détention	% d'abattement
Inférieure à 2 ans	0%
> à 2 ans et < 8 ans	50%
Supérieure à 8 ans	65%

Les éventuelles moins-values de cession sont imputables sur les plus-values de même nature réalisées au cours de l'année de cession ou des dix années suivantes⁽²⁾.

(1) Cet abattement ne s'applique pas aux prélèvements sociaux.

(2) La doctrine de l'administration fiscale selon laquelle l'abattement pour durée de détention était également applicable aux moins-values a été annulée par une décision du Conseil d'État n° 390265 en date du 12 novembre 2015.

L'abattement pour durée de détention ne s'applique pas aux moins-values mais au gain net constaté après imputation des moins-values.

Cas des actions inscrites dans un plan d'épargne en actions (PEA)

Sous certaines conditions que vous devez examiner avec votre banque, le PEA peut ouvrir droit :

➤ à une exonération d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux à raison des produits et des plus-values nettes générés par les placements effectués dans le cadre du PEA, à condition notamment que ces produits et plus-values soient employés dans le PEA ;

➤ à une exonération d'impôt sur le revenu à raison du gain net réalisé depuis l'ouverture du plan au moment de la clôture du PEA (si elle intervient plus de cinq ans après la date d'ouverture du PEA) ou lors d'un retrait partiel (s'il intervient plus de huit ans après la date d'ouverture du PEA). Ce gain net reste néanmoins soumis aux prélèvements sociaux lors de la clôture du plan.

Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus

Une contribution exceptionnelle de 3% ou 4%, assise sur le RFR du foyer fiscal (incluant notamment les plus-values de cession d'actions et les dividendes), est due lorsque le RFR excède le seuil de 250 000 euros, s'il s'agit de contribuables célibataires, veufs, séparés

ou divorcés, ou de 500 000 euros s'il s'agit de contribuables mariés ou liés par un Pacs, soumis à imposition commune. Cette contribution s'ajoute à l'impôt sur le revenu.

Impôt de solidarité sur la fortune (ISF)

Vous êtes imposable à l'ISF si votre patrimoine net taxable excède au 1^{er} janvier 2016 le seuil de 1 300 000 euros. La valeur de votre portefeuille d'actions est prise en compte dans le calcul de votre patrimoine imposable à l'ISF. Deux méthodes de valorisation des actions cotées vous sont proposées par le Code général des impôts et par l'administration fiscale, le choix vous appartenant :

➤ soit le meilleur cours au 31 décembre 2015 (soit 26,65 euros) ;

➤ soit la moyenne des cours de clôture des trente derniers cours de Bourse de l'année 2015 (soit 27,5735 euros).

Le barème de l'ISF au 1^{er} janvier 2016 comprend des taux de 0,5% à 1,5% maximum. Sous certaines conditions, des abattements peuvent s'appliquer à la valeur taxable des actions, si vous êtes salarié ou mandataire du groupe Carrefour. Vous devez revoir comment bénéficier de ces abattements et quelles sont les conditions à respecter en ce sens.

Participer à l'Assemblée Générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, est invité à participer à l'Assemblée Générale. L'Assemblée constitue une occasion privilégiée de dialoguer avec les dirigeants de Carrefour, de s'informer des résultats et des objectifs du Groupe et de participer aux prises de décision.



Les différentes formes d'Assemblée

Il existe trois formes d'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO)

Elle se tient une fois par an et a pour but, notamment, d'approuver les comptes de l'exercice écoulé, de fixer le dividende et ses conditions de paiement et, éventuellement, de procéder à des nominations ou renouvellements d'Administrateurs et de Commissaires aux comptes. L'approbation des comptes doit avoir lieu dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. En Assemblée Générale Ordinaire, les résolutions sont adoptées à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)

Elle se tient de façon épisodique, lorsque la Société doit faire approuver par les actionnaires une modification des

statuts, une autorisation d'augmentation ou de réduction du capital, une opération de fusion ou de scission. Les résolutions sont adoptées à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées.

L'Assemblée Générale mixte (AGO ET AGE)

Lorsque l'Assemblée Générale comporte à la fois des résolutions relevant de la compétence d'une AGO et d'autres d'une AGE, elle est qualifiée d'Assemblée Générale mixte.

Comment être informé de la tenue de l'Assemblée Générale ?

Publication au Balo (Bulletin des annonces légales obligatoires)

Le Balo est consultable sur : www.journal-officiel.gouv.fr.

L'avis préalable de réunion est publié trente-cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée. L'avis de convocation est publié quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Information des actionnaires au nominatif

L'avis de convocation est envoyé systématiquement par courrier à tous les actionnaires inscrits au nominatif pur ou administré.

Information par Carrefour

Vous pouvez vous renseigner auprès du Service Actionnaires ou vous rendre sur l'espace « Actionnaire » du site Internet du Groupe, où l'avis de convocation est mis en ligne plusieurs semaines à l'avance.

Quelles sont les modalités pour participer à l'Assemblée ?

Seuls les détenteurs de titres Carrefour peuvent participer à l'Assemblée Générale. Vos actions doivent être inscrites deux jours de Bourse au moins avant l'Assemblée auprès de SGSS, si vous êtes actionnaire au nominatif, ou auprès de votre intermédiaire financier, si vous êtes actionnaire au porteur.

Vous êtes actionnaire au nominatif

Plusieurs possibilités s'offrent à vous pour participer à l'Assemblée Générale :

> vous recevez automatiquement à votre domicile l'avis de convocation ainsi que votre formulaire de vote par correspondance ou par procuration comportant la demande de carte d'admission. Si vous souhaitez participer à l'Assemblée, il vous suffit de retourner à SGSS votre formulaire dûment rempli demandant d'assister à l'Assemblée : la carte d'admission vous sera adressée en retour et vous sera demandée le jour de l'Assemblée ;

> vous souhaitez être convoqué par courrier électronique et demander votre carte d'admission électronique que vous imprimerez pour accéder à l'Assemblée : il suffit de vous connecter sur www.sharinbox.societegenerale.com

et de donner votre accord pour cette e-convocation. L'accord doit être donné au moins 35 jours avant la date de l'Assemblée et reste valable pour les assemblées à venir.

Pour voter à l'Assemblée Générale :

> vous avez reçu votre carte d'admission, vous vous rendez à l'Assemblée ;

> vous souhaitez voter ou donner procuration par Internet : il vous suffit de vous connecter sur www.sharinbox.societegenerale.com et de laisser votre vote sur le site dédié préalablement à l'Assemblée. Le site de vote est ouvert à partir de la date de convocation des actionnaires jusqu'au jour ouvré qui précède la date de l'Assemblée à 15 heures (heure de Paris). Nous vous recommandons de ne pas attendre les derniers jours pour voter.

> vous n'avez pas la possibilité d'assister personnellement à l'Assemblée : vous pouvez donner procuration au Président de l'Assemblée ou voter par correspondance ou donner procuration à un autre actionnaire, à votre conjoint ou toute autre personne physique ou morale de votre choix, en retournant le formulaire de vote à SGSS.

Vous êtes actionnaire au porteur

Pour participer et voter à l'Assemblée, vous devez vous adresser directement à votre intermédiaire financier. Comme pour un actionnaire au nominatif, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

> si vous souhaitez assister à l'Assemblée, vous devez solliciter votre intermédiaire financier pour demander une attestation

de participation et une carte d'admission : cette carte vous sera transmise par la SGSS et vous sera demandée le jour de l'Assemblée.

Vous pouvez aussi être convoqué par courrier électronique et demander votre carte d'admission électronique que vous imprimerez pour accéder à l'Assemblée : il suffit de vous connecter avec vos codes d'accès habituels sur le site Internet de l'établissement financier qui assure la tenue de votre compte (si l'établissement bancaire assure le service de vote électronique) ;

> si vous souhaitez voter ou donner procuration par Internet : il suffit de vous connecter, avec vos codes d'accès habituels, sur le site Internet de l'établissement financier qui assure la tenue de votre compte et de laisser votre vote.

> si vous n'avez pas la possibilité d'assister personnellement à l'Assemblée : votre intermédiaire doit vous fournir le formulaire de vote par correspondance sur lequel vous pouvez voter par correspondance, ou donner procuration au Président de l'Assemblée ou donner procuration à un autre actionnaire, à votre conjoint ou toute autre personne physique ou morale de votre choix.

Vous n'avez pas reçu votre carte d'admission à temps ?

Au nominatif : vous présentez simplement votre pièce d'identité.

Au porteur : vous devez présenter votre pièce d'identité et l'attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier.



Dans le cadre de ses engagements contre toutes les formes de gaspillage, Carrefour vous propose de participer à la réduction d'envoi de documents papier en utilisant l'e-convocation et le vote électronique.



1



2



3



4



5



6

La vie du Club, une année riche en échanges

Élargir votre connaissance de l'entreprise, vous proposer des rencontres et des offres privilégiées et vous permettre de découvrir de plus près les activités et les métiers de Carrefour : telle est la vocation du Club des actionnaires. Pour devenir membre du Club des actionnaires Carrefour, il suffit de détenir au moins 1 action au nominatif ou au moins 100 actions au porteur ⁽¹⁾.

Des visites de sites

Le Club propose à ses membres de découvrir les coulisses des magasins Carrefour et de partager la passion des métiers avec les équipes.

Des événements

Le Club invite ses membres à participer à des opérations en magasins (Foire aux vins, Côté Coulisses) et à des événements sportifs (arrivée du Tour de France, match de l'équipe de France de football...).

Des offres privilégiées

Les membres du Club peuvent notamment bénéficier de la gratuité de la cotisation à la Carte PASS en souscrivant directement sur la page « Avantages » du site du Club. D'autres offres sont proposées tout au long de l'année.

(1) Les conditions d'éligibilité et d'adhésion au Club sont disponibles dans le règlement en ligne sur www.carrefour.com.

1 et 2. Visites des hypermarchés de Paris Auteuil et Dijon la Toison d'or
Les membres du Club des actionnaires ont échangé avec les professionnels et participé à des dégustations.

3. À Chambourcy, le Club a découvert l'organisation et le fonctionnement d'une galerie marchande en présence des équipes de Carmila.

4. Un moment d'échanges lors d'Actionaria, à Paris.

5. Visite du drive d'Ecully.

6. À Dijon, les membres du Club ont visité la fabrique de pains d'épices et de nonnettes Mulot & Petitjean, fournisseur de Reflets de France depuis vingt ans.

Retrouvez la vidéo des visites du Club des actionnaires dans l'onglet « Actionnaire » du site www.carrefour.com.



Et aussi :



GrandsVins-Prives.com

Une offre de réduction exceptionnelle sur une sélection de grands vins et de champagnes proposée en décembre 2015.



Un arbre pour la planète

Carrefour a proposé aux membres du Club des actionnaires de contribuer au défi climatique en plantant un arbre pour reboiser une parcelle forestière située en Île-de-France, avec son partenaire Reforestation.



Université de la Terre

Carrefour, partenaire officiel, a contribué à l'Université de la Terre les 4 et 5 décembre 2015 à l'Unesco et a invité les membres du Club à participer aux conférences.

clubactionnaires.carrefour.com

club@actionnaires.carrefour.com

0 805 902 902

@GroupeCarrefour

Relations Actionnaires

33, avenue Émile-Zola
TSA 55555
92649 Boulogne-Billancourt Cedex
Tél. : +33 (0)1 41 04 26 00
contact@actionnaires.carrefour.com

Club des actionnaires

Autorisation 93261
92535 Levallois Perret Cedex
club@actionnaires.carrefour.com

Actionnaires nominatifs

Société Générale Securities Services
32, rue du Champ-de-Tir – CS 30812
44308 Nantes Cedex 3
Tél. : +33 (0)2 51 85 67 89
Fax : +33 (0)2 51 85 53 42

DÉCOUVREZ NOS AUTRES PUBLICATIONS



Document de Référence
Rapport Financier Annuel
2015



Rapport d'activité
et d'engagement responsable
2015



Rapport d'activité de
la Fondation Carrefour
2015

RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DU GROUPE CARREFOUR

www.carrefour.com

ET SUIVEZ-NOUS SUR



Réalisation : Direction de la communication financière du groupe Carrefour - Mai 2016

Création et production : IIVAS WORLDWIDE PARIS

Crédits photographiques : Jean-Marc Lebaz, Marta Nascimento/REA, Lionel Barbe, Christophe Gay/Skyzone, Sia Kambou/AFP, Areafoto, Nicolas Gouhier/AFP, John Thys/AFP, Duncan Longden/AFP, GettyImages, Carrefour, droits réservés. **Illustrations :** Laurent Cilluffo. **Papier :** le groupe Carrefour s'est engagé à gérer de façon responsable ses achats de papiers. Le papier utilisé dans ce document est certifié FSC (Forest Stewardship Council). Cette certification atteste le respect d'une série de principes et de critères de gestion forestière mondialement reconnue. L'objectif du FSC est de promouvoir une gestion des forêts environnementalement responsable, socialement bénéfique et économiquement viable. **Impression :** l'impression du document a été réalisée par Frazier, certifié FSC et ISO 14001 système de management environnemental (SME). Frazier a obtenu la marque Imprim'Vert, répondant à des critères de gestion des déchets dangereux, de sécurisation du stockage des matières dangereuses et d'exclusion des produits toxiques.



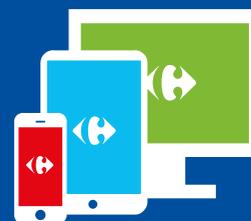
CLUB DES
ACTIONNAIRES



Rejoignez le Club !



clubactionnaires.carrefour.com



DE L'INFORMATION
EN DIRECT



DES OFFRES PRIVILÉGIÉES
ET DES RENCONTRES DÉDIÉES



UN LIEN
PERMANENT



0 805 902 902
APPEL GRATUIT DEPUIS
UN POSTE FIXE EN FRANCE



club@actionnaires.carrefour.com



@GroupeCarrefour

Pour devenir membre du Club des actionnaires Carrefour, vous devez détenir au moins 1 action au nominatif ou au moins 100 actions au porteur. Les conditions d'éligibilité et d'adhésion au Club sont disponibles dans le règlement en ligne sur www.carrefour.com



www.carrefour.com

Société anonyme au capital de 1 846 176 985 euros
Siège social : 33, avenue Émile-Zola - 92100 Boulogne-Billancourt
652 014 051 RCS Nanterre

**CLUB DES
ACTIONNAIRES** 

-  clubactionnaires.carrefour.com
-  club@actionnaires.carrefour.com
-  **0 805 902 902**
-  **@GroupeCarrefour**